



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Cahier thématique Déchets

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Version 2 – Etape diagnostic - avril 2024

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 1/2

Ces cahiers sont destinés à informer et à éclairer la décision du choix des leviers à porter au débat.

Ils compilent des données nationales provenant du SGPE et des données régionales. Les données nationales sont estampillées par « **Données nationales SGPE** ».

Nous attirons l'attention sur les trajectoires :

Nous avons retenu 3 options :

- les données utilisées au niveau national sont exploitées au niveau régional lorsque la maille le permet,
- à défaut, la trajectoire peut être calculée à partir de données spécifiquement régionales qui permettent de rattacher les trajectoires aux objectifs nationaux,
- et enfin, en dernière option, la trajectoire est calculée avec d'autres données qui permettent d'avoir une tendance sur le levier concerné. Dans ce cas de figure, il est plus complexe de rattacher la trajectoire à l'objectif de décarbonation.

Quand c'est possible les objectifs fixés dans les trajectoires peuvent être traduits en équivalent CO₂ grâce au simulateur du SGPE :

<https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/territoire/hauts-de-france/objectifs>

Projets accompagnés par les opérateurs et agences de l'État :

Ces cartes recensent et localisent les projets accompagnés et/ou financés entre 2019 et 2023 par les opérateurs et agences de l'État pour chaque levier.

ADEME : Agence de la Transition écologique

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

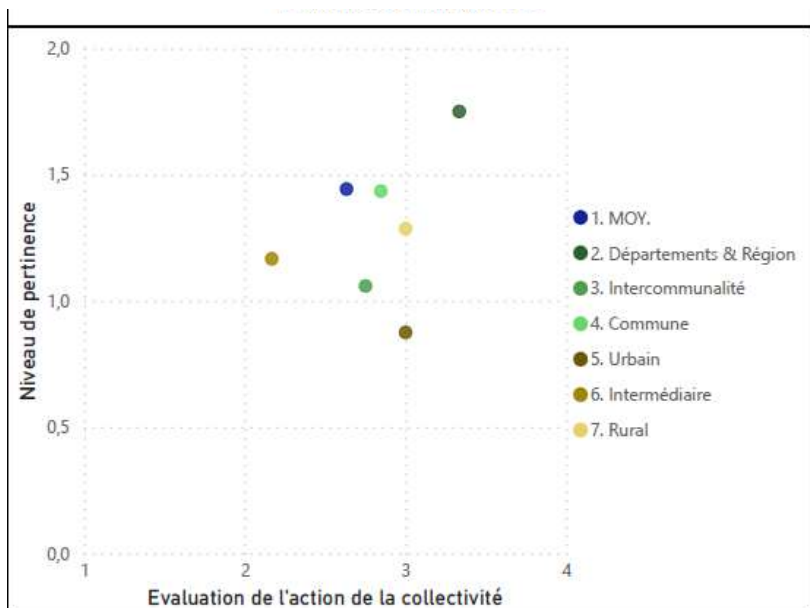
ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

CEREMA : Centre Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CDC : Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 2/2

Pour comprendre les axes « ordonnée » et « abscisse » des **retours des EPCI et collectivités**, les schémas ci-dessous établissent un lien entre les appréciations des questionnaires et la numérotation des graphiques :



Niveau de pertinence :

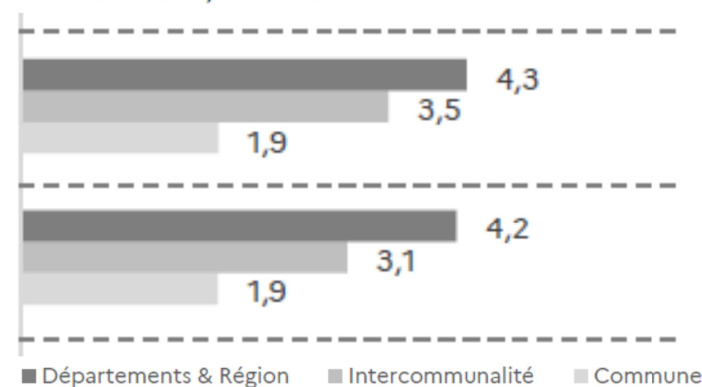
- 0 : non pertinent
- 1 : moyennement pertinent
- 2 : pertinent

Évaluation de l'action de la collectivité :

- 1 : plutôt non
- 2 : partiellement non
- 3 : partiellement oui
- 4 : plutôt oui

Niveau de mise en œuvre

1 = minimum ; 5 = maximum



Cette action est-elle déjà en cours de mise en œuvre ? » :

- 1 : je ne sais pas ou non pertinent
- 2 : plutôt non
- 3 : partiellement non
- 4 : partiellement oui
- 5 : plutôt oui

Déchets et économie circulaire : enjeux en Hauts-de-France

Prévention

- Un levier identifié par les acteurs, qui essaient de le mobiliser
- Une accélération de la dynamique est néanmoins nécessaire.

Collecte

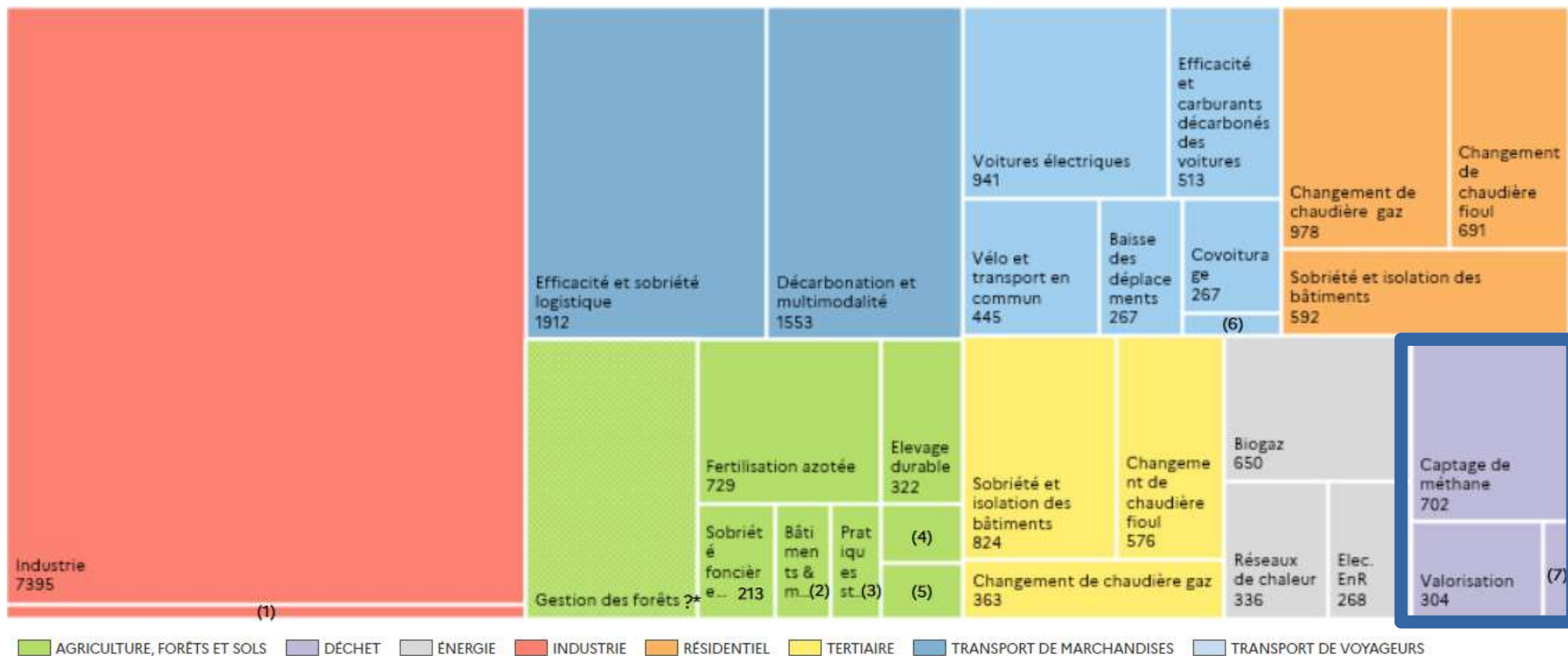
- Un territoire en retard sur l'extension de la consigne de tri plastique, en cours de déploiement ;
- Une trajectoire concernant la collecte des biodéchets qui doit encore s'amplifier ;
- Un déploiement de la REP PMCB qui a pu interroger certains acteurs.

Valorisation

- L'augmentation du captage du méthane en ISDND, un levier non mobilisé pour l'instant ;
- Une baisse en 2023 des tonnages admis en ISDND.

Panorama des leviers de décarbonation en Hauts-de-France

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Produits bois : 174 ktCO₂e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO₂e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO₂e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO₂e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO₂e.

(6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO₂e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO₂e.

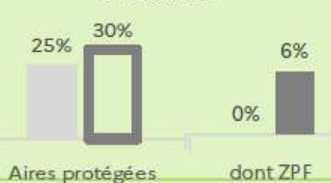
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

Préservation des espaces naturels

Surface en aire protégée

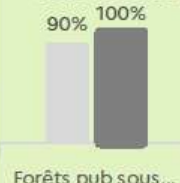
Terrestre



Marin (Manche Est-Mer du Nord)



Forêts sous gestion durable



Résorption de points noirs



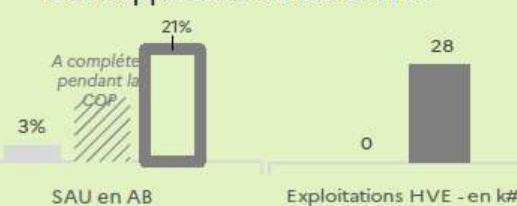
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

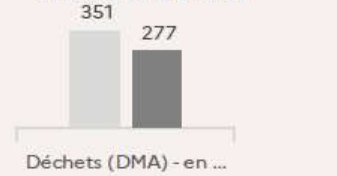


Développement du bio et HVE

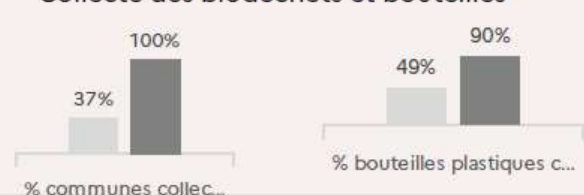


Economie circulaire

Déchets enfouis



Collecte des biodéchets et bouteilles



Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Sobriété dans l'utilisation



Ressource en eau

Protection des zones de captage



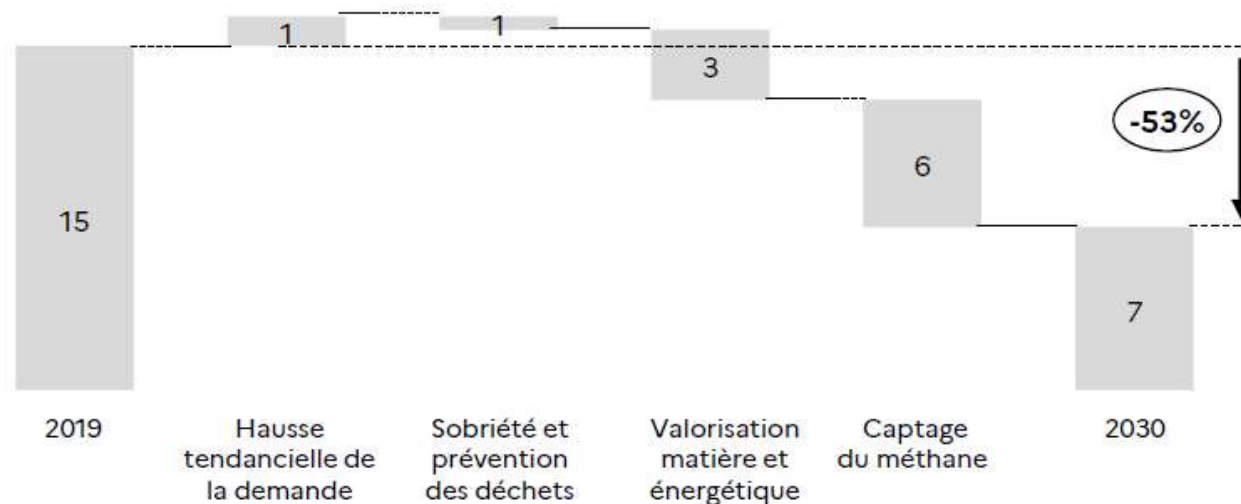
Désimperméabilisation



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

Les leviers déchets concernent les émissions directes associés à la prévention et gestion des déchets

Emissions annuelles nationales de GES – secteur déchets (en MtCO₂e)



Emission directe : émissions de gaz à effet de serre directement (scope 1) liées aux activités relatives au stockage et au traitement des déchets solides, au traitement et au rejet des eaux usées domestiques et industrielles mais aussi à l'incinération de déchets

Ne sont donc pas considérées les émissions indirectes issues de/du :

- La production d'énergie : la consommation d'électricité et l'incinération avec récupération d'énergie - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème énergie
- Transport des déchets - Ces émissions sont comptabilisées dans la partie transport
- L'épandage de boues d'épuration - Ces émissions sont comptabilisées dans le thème agriculture

NB : les émissions évitées grâce à la valorisation matières/énergétique ne sont donc pas comptabilisées ici (+10Mt CO₂e évitées d'ici 2030)

Source : CITEPA, SGPE

Déchets / économie
circulaire

Levier 39 : Captage de méthane dans les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux)

Déchets /
Eco. circulaire

39 – captage de
méthane ISDND

Levier 39 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur l'augmentation du taux de captage et de valorisation du méthane dans les lieux de stockage de déchets (ISDND¹)

Enjeu (2019) : les déchets organiques stockés dans les déchetteries finissent par se décomposer (dans une durée allant jusqu'à 30 ans selon leur composition) et émettent du méthane (CH₄) puissant gaz à effet de serre. Ce méthane peut néanmoins être capté et valorisé en biogaz et produire de l'énergie.

Dans les ISDND en France :

- ~45% du méthane émis y est capté
- ~80% du méthane capté (biogaz) est effectivement valorisé

1. déchets non dangereux non inertes (DNDNI)

Cible nationale et implications

Constat : après avoir baissé de 30% au début des années 2010, les émissions des ISDND sont stables depuis 2014.

Cible 2030 : **85% de taux de captage**

Solutions :

- Amélioration du captage des casiers de stockage existants
- Création de nouveaux casiers de stockage avec récupération et valorisation du méthane ?

Clé de répartition territorialisation

Régional et départemental

Clé de répartition : Emissions de méthane dans le secteur des déchets

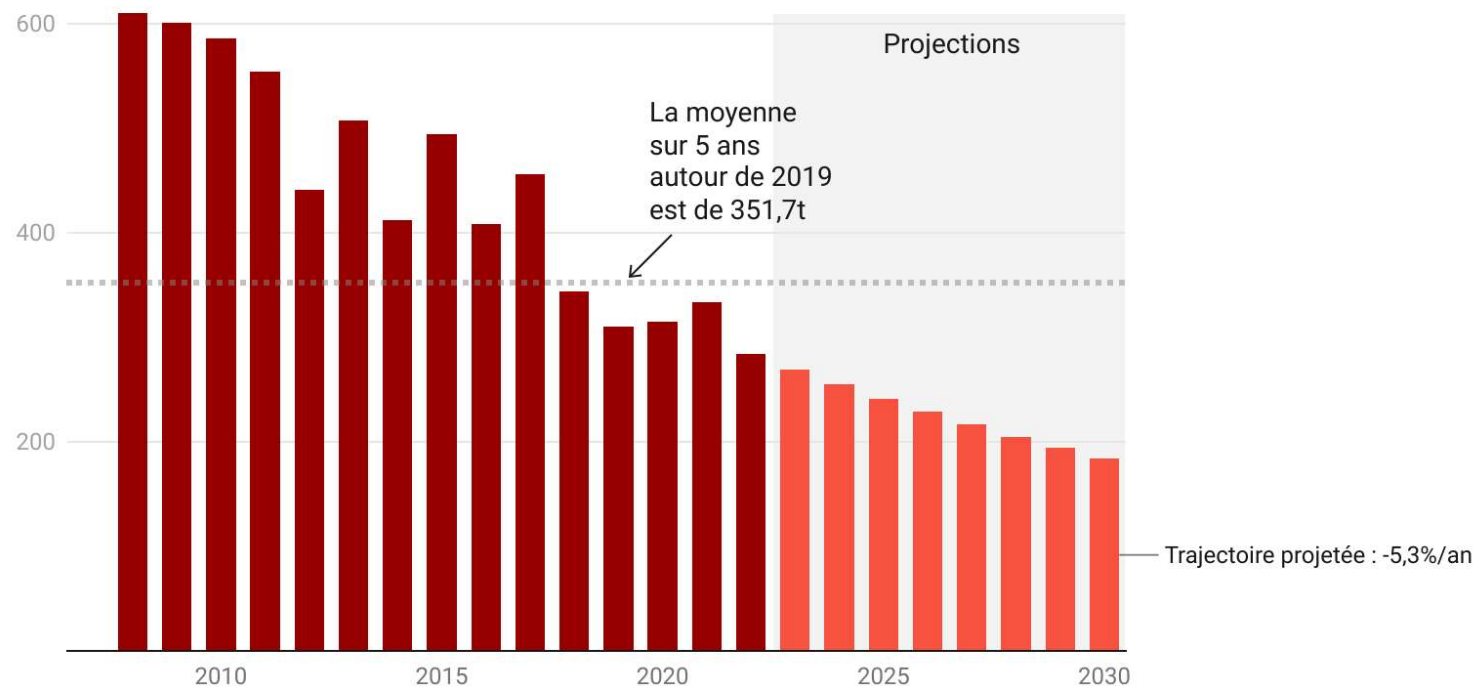
Source : CITEPA

Données nationales SGPE

Levier 39 : Trajectoire

Document de travail - Émissions de CH₄ du secteur des déchets dans les Hauts-de-France

(milliers t. éq. CO₂)



Graphique: DREAL Hauts-de-France • Source: GEREP • Créé avec Datawrapper

Déchets /
Eco. circulaire

39 – captage de
méthane ISDND

Levier 39 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Amélioration de la collecte et du tri des déchets fermentescibles
- Mise en place de captage dans les nouvelles ISDND

Rôle des filières / entreprises:

- Investissement dans la modernisation des ISDND
- Déploiement de solutions techniques innovantes pour détecter les éventuelles fuites et estimer les émissions fugitives et surfaciques des ISDND

Rôle de l'Etat:

- Contrôle strict des ISDND

Rôle des citoyens :

- Néant

Déchets /
Eco. circulaire

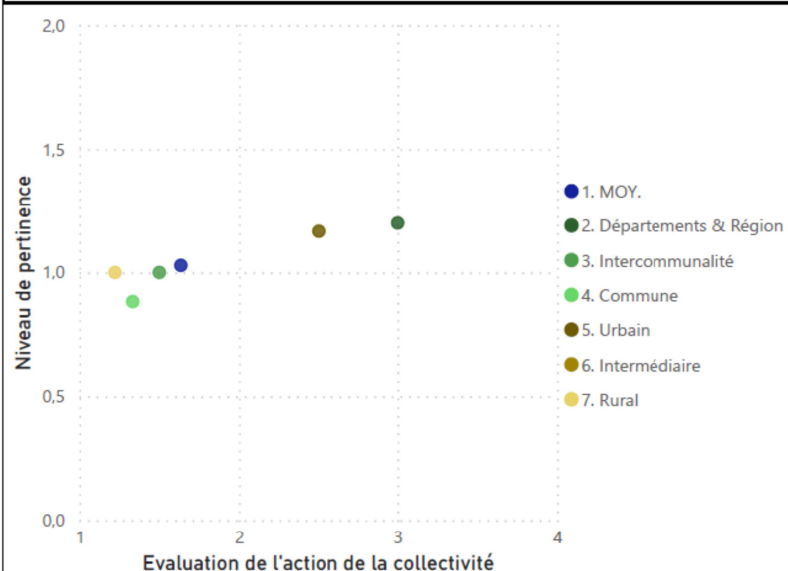
Levier 39 : Retours des EPCI et collectivités

39 – captage de méthane ISDND

Captage de méthane dans les ISDND

Synthèse des actions déjà / en cours de mise en œuvre (hors famille "Autre")

Réponses au diagnostic



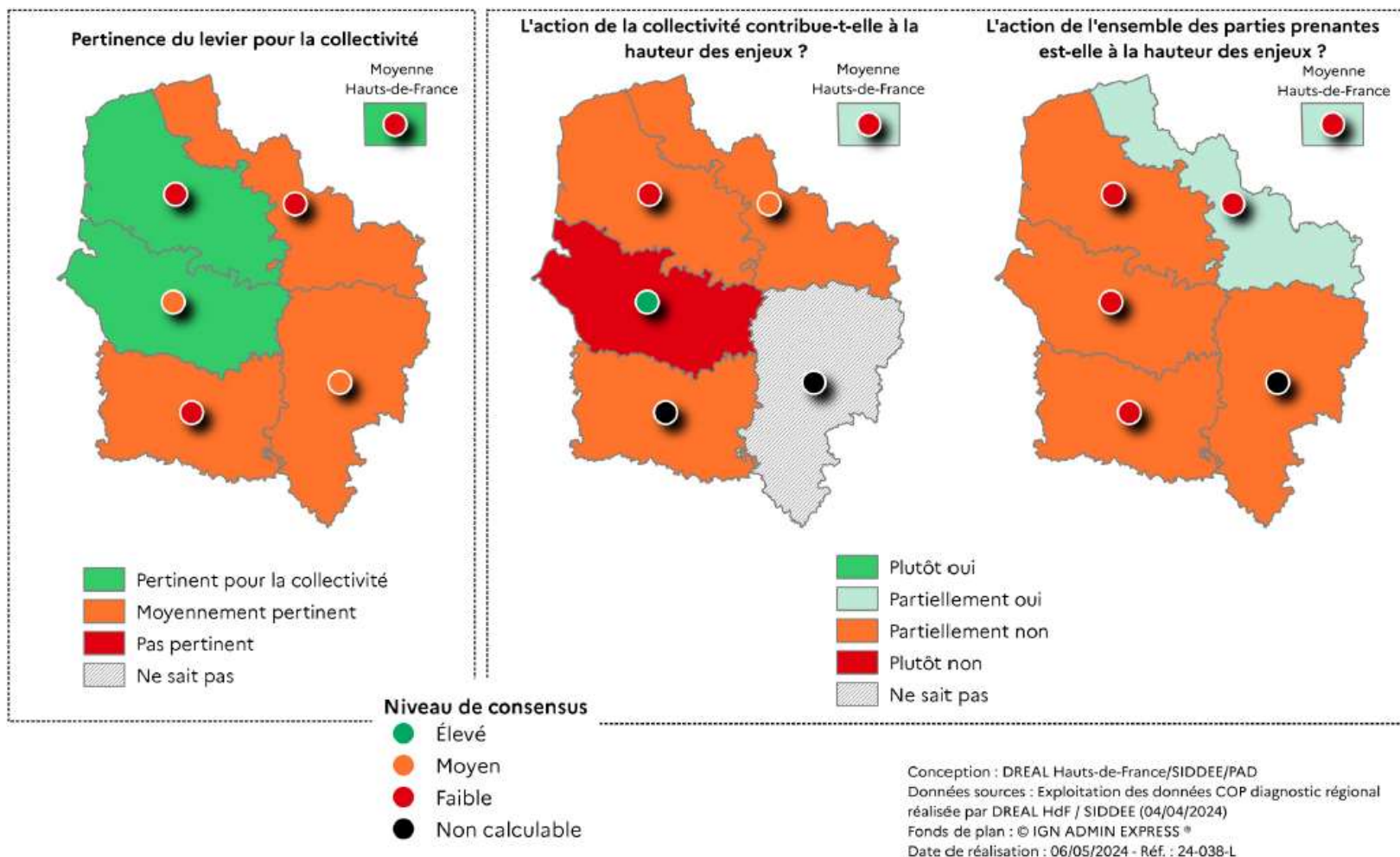
Pas d'action pour ce levier dans le questionnaire

Catégorie	Évaluation de l'action de la collectivité	Niveau de pertinence
1. MOY.	1,6	1,0
2. Départements & Région	3,0	1,2
3. Intercommunalité	1,5	1,0
4. Commune	1,3	0,9
5. Urbain	2,5	1,2
6. Intermédiaire		0,6
7. Rural	1,2	1,0

Déchets /
Eco. circulaire

Levier 39 : Retours des EPCI et collectivités

39 – captage de
méthane ISDND



Déchets / économie circulaire

Leviers 40 et 43 : Taux de collecte / tri et valorisation

Déchets /
Eco. circulaire

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Leviers 40-43 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur :

- l'augmentation de la valorisation matière/énergétique des déchets¹ [*panorama décarbonation*]
- l'amélioration de la collecte et du recyclage des bouteilles en plastique et du tri des biodéchets [*panorama biodiv./ressources*]

Enjeu (2018) : traitement des déchets¹ :

- Recyclage : 47%
- Valorisation matière (compostage, méthanisation) : 13%
- Valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie) : 14%
- Incinération sans récupération d'énergie : 7%
- Stockage en décharge : 20%

Cible nationale et implications

Constat : la France est en retard par rapport à ses engagements – exemples:

- 1,5Md€/ an de malus européen à cause de taux de collecte et recyclage insuffisant des emballages en plastique
- 53% des EPCI proposant le tri à la source de biodéchets vs. cible de 100% (loi AGEC)

Cible 2030 :

- Valorisation matière/énergétique : +4Mt de matières premières recyclées pour l'industrie, +1Mt de compostage, +4Mt de combustibles solides de récupération, +2Mt de méthanisation
- Bouteilles en plastique : **90%** de collecte et recyclage en 2029
- Biodéchets : généralisation du tri à la source dans tous les territoires

Clé de répartition territorialisation

Valorisation des déchets (régional et départemental)

Clé de répartition : Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) non valorisée²

Source : ADEME

Collecte des bouteilles plastiques (régional)

Clé de répartition : Cibles 2026 définies via les PPG, prolongées en 2030 en appliquant la cible homogène de 90%, sauf si l'objectif 2026 était déjà supérieur

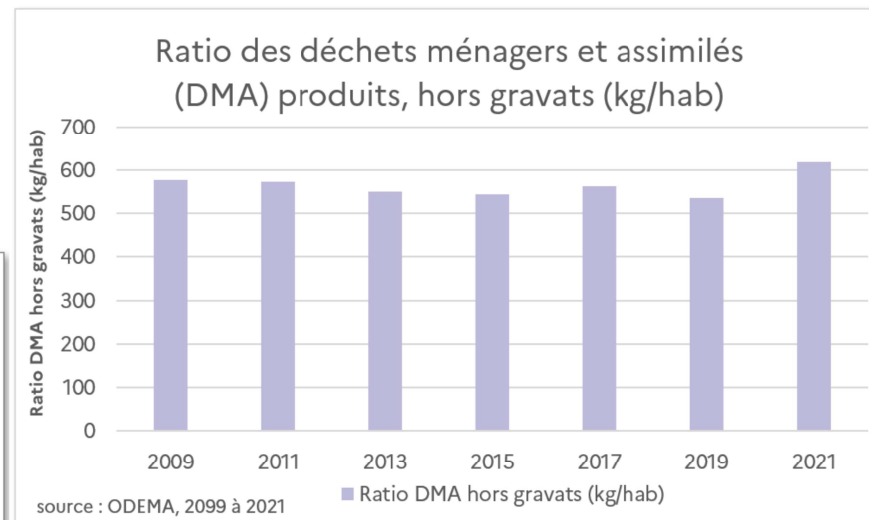
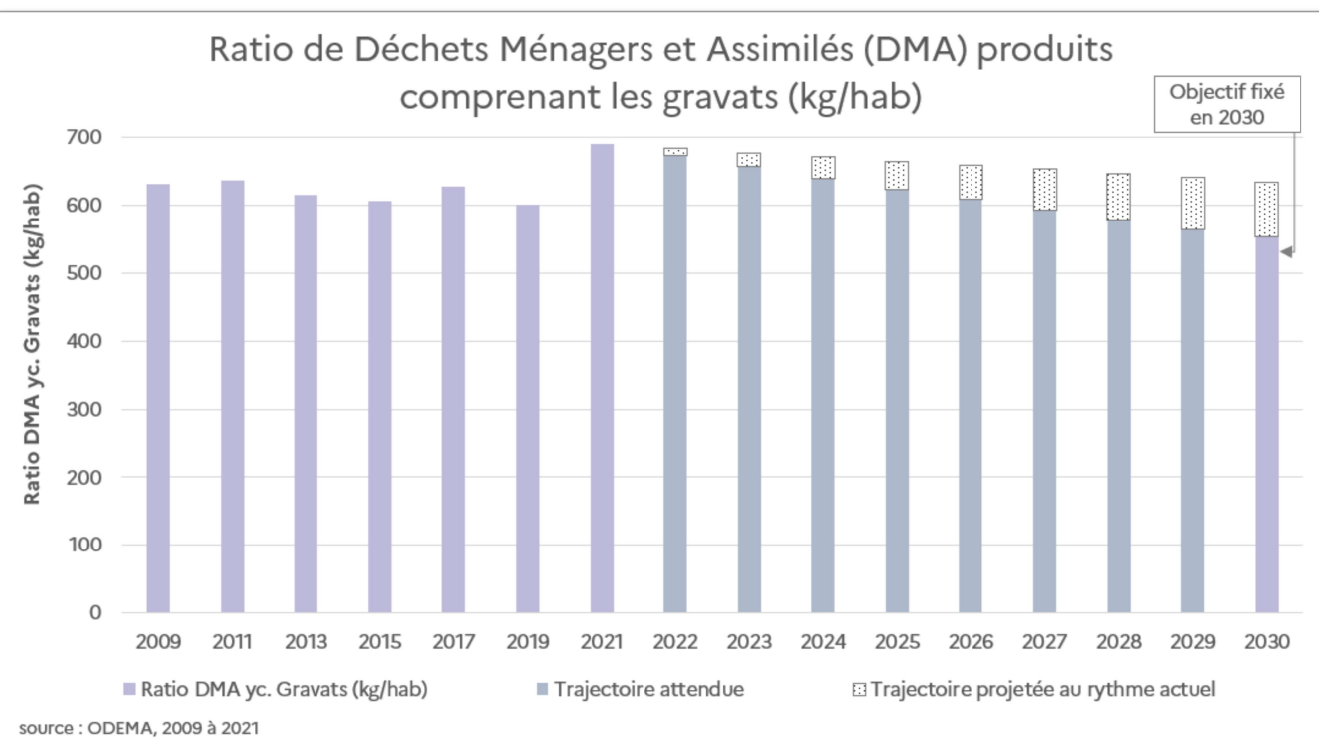
Collecte des biodéchets
N/A - cible de 100%

1. déchets non dangereux non inertes (DNDNI) 2. Les DAE ne sont pas considérés à défaut d'avoir les chiffres régionalisés

Déchets /
Eco. circulaire

Leviers 40-43 : trajectoire

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

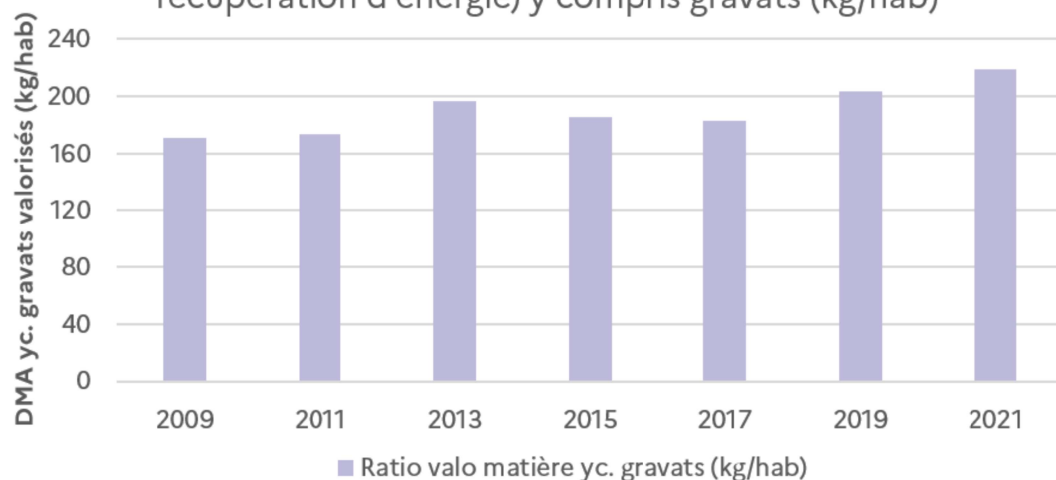


Déchets /
Eco. circulaire

Leviers 40-43 : trajectoire

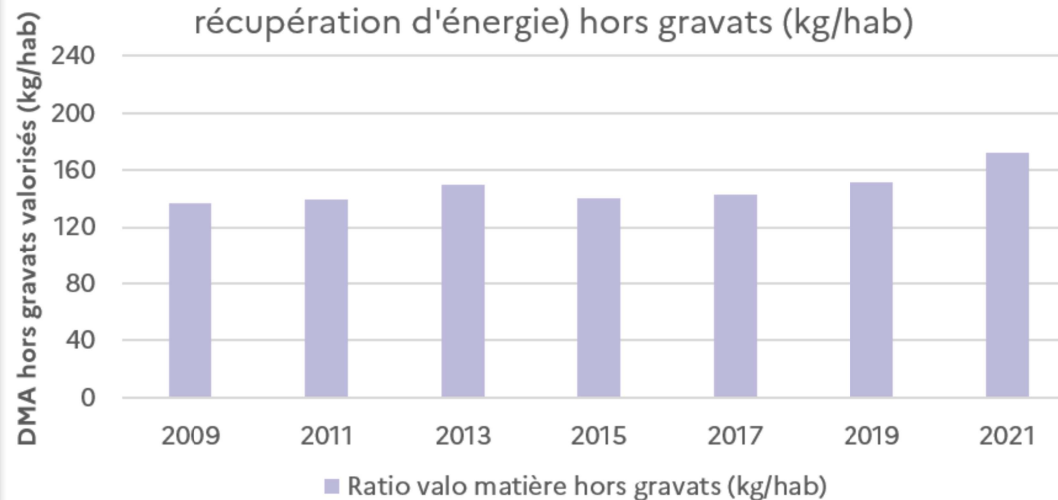
40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Ratio de valorisation (matière + incinération avec
récupération d'énergie) y compris gravats (kg/hab)



source : ODEMA, 2009 à 2021

Ratio de valorisation (matière + incinération avec
récupération d'énergie) hors gravats (kg/hab)



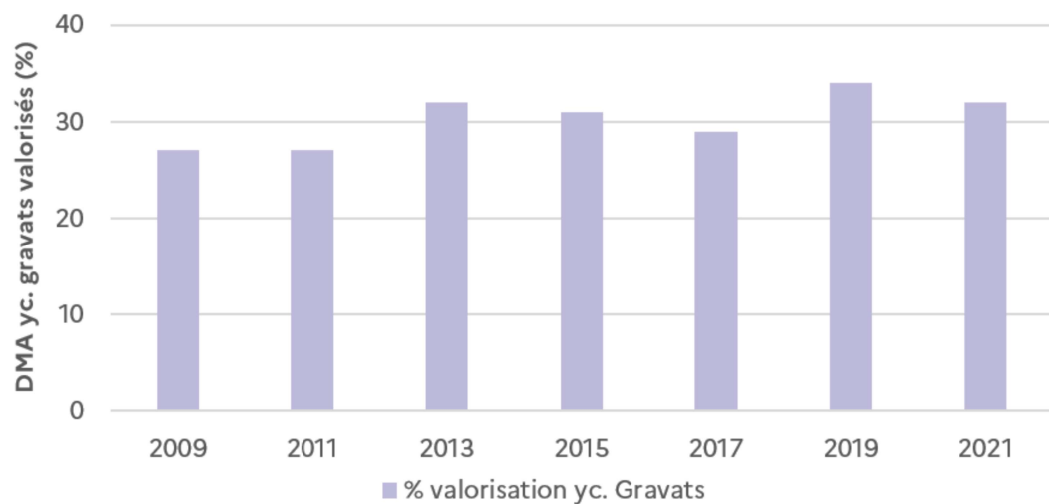
source : ODEMA, 2009 à 2021

Déchets /
Eco. circulaire

Leviers 40-43 : trajectoire

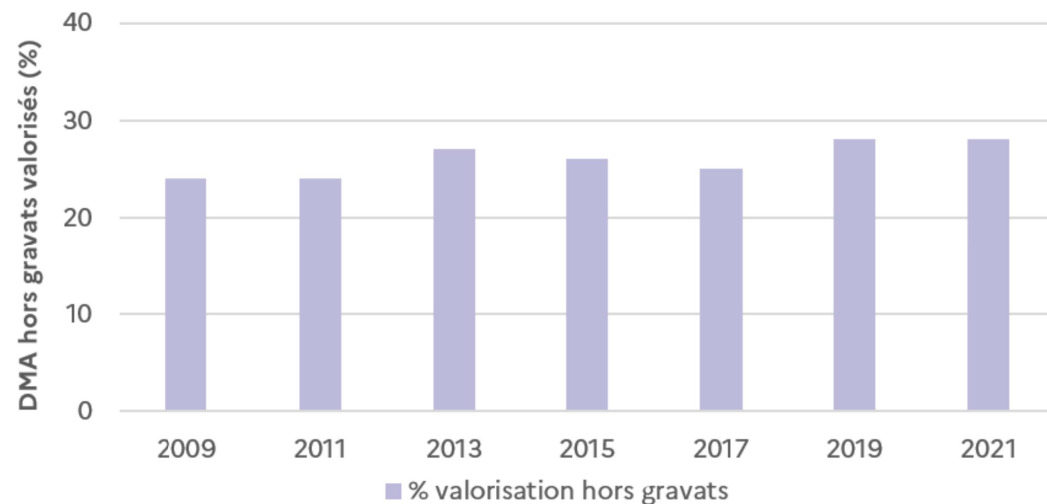
40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Valorisation des DMA y compris gravats (%)



source : ODEMA, 2009 à 2021

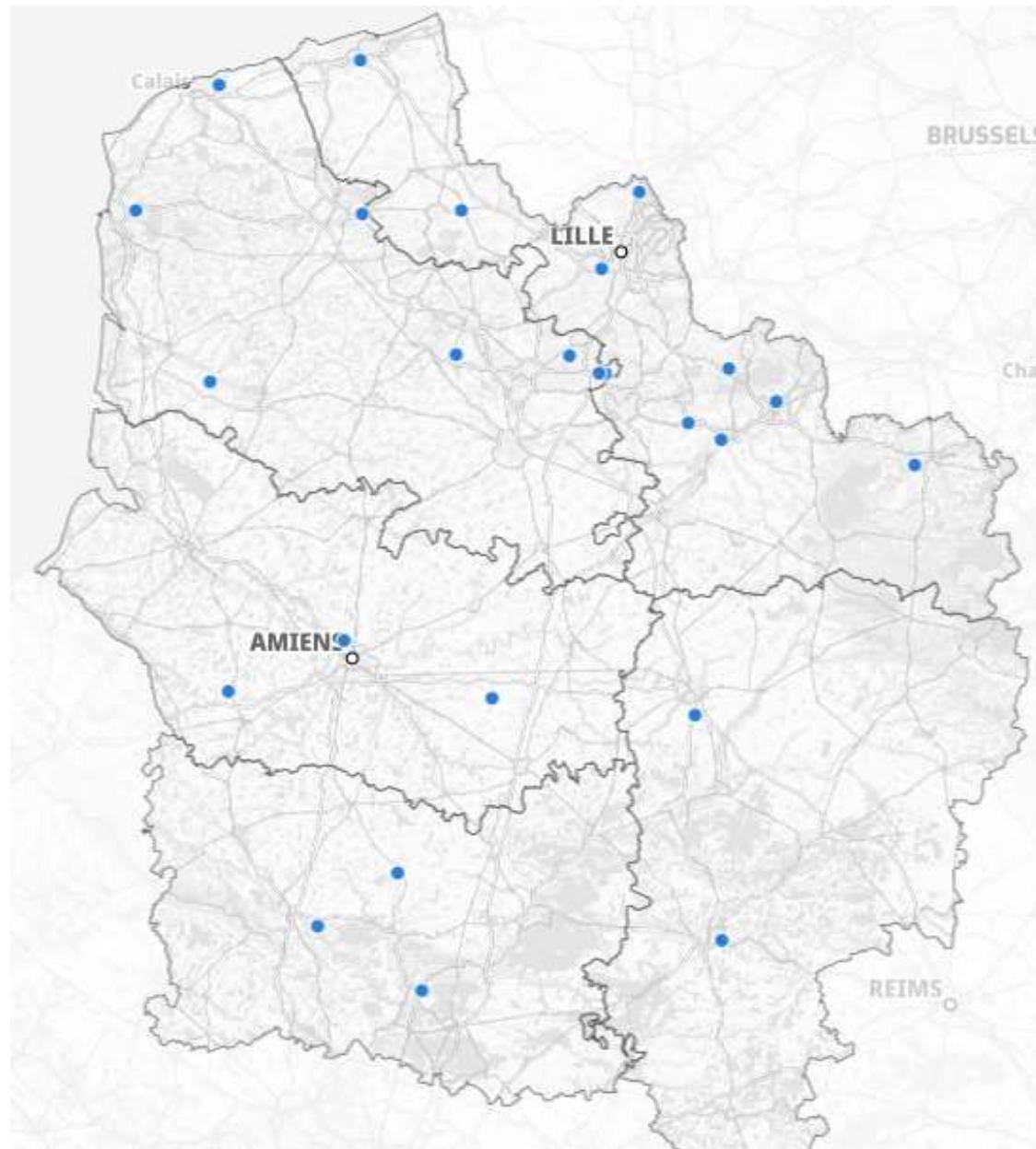
Valorisation des DMA hors gravats (%)



source : ODEMA, 2009 à 2021

Leviers 40-43 : état des lieux

Centres de tri –
Données ODEMA



Leviers 40-43 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Lutte contre les dépôts sauvages : collecte et contrôles
- Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri, révision si nécessaire des règles de collecte
- Collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques
- Mise en place d'une tarification incitative pour inciter au tri
- Intégration dans la commande publique d'acquisition de produits valorisables et intégrant des matières recyclées

Rôle des filières / entreprises:

- Développement de l'offre de produits et emballages valorisables
- Augmentation de l'usage de matières premières recyclées et de combustibles solides de récupération (CSR)
- Récupération des biodéchets
- Mise en place effective du tri 5 et 7 flux, tri et collecte des emballages en plastique

Rôle de l'Etat:

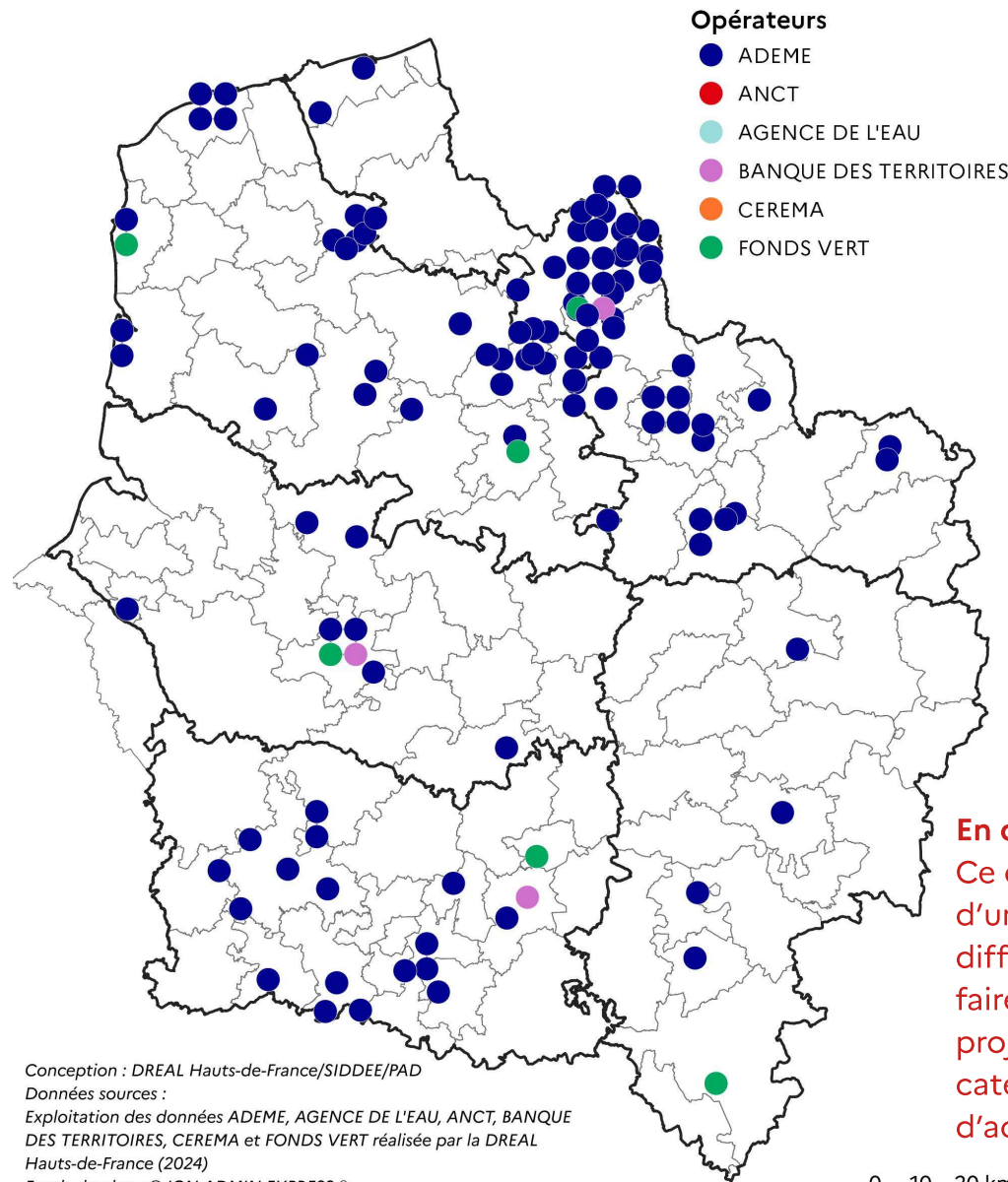
- Mobilisation ambitieuse et contrôle des filières REP
- Déploiement de dispositifs de soutien incitatif pour des projets de valorisation matières/énergétique (recyclage, CSR...)
- Mobilisation du fonds économie circulaire de l'ADEME pour soutenir la méthanisation hors secteur agricole
- Soutien au raccordement de réseaux de chaleur et des industriels à proximité des unités de valorisation énergétique
- Règlementation sur les unités d'incinération
- Intégration dans la commande publique d'acquisition de produits valorisables et intégrant des matières recyclées

Rôle des citoyens :

- Tri des biodéchets (compost à domicile ou recours aux solutions collectives)
- Respecter les consignes de tri
- Privilégier (après la sobriété et le réemploi) les produits recyclables et intégrant des matières premières recyclées

Leviers 40 : Tri et valorisation

Projets accompagnés
par les agences et
opérateurs de l'État
entre 2019 et 2023



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL
Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base
d'un premier croisement des BDD des
différents opérateurs. Il conviendra de
faire converger les supports de suivi des
projets et d'affiner, en fonction des
catégories plus précises de projets, l'offre
d'accompagnement.

0 10 20 km

Déchets /
Eco. circulaire

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Levier 40 : Tri et valorisation : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

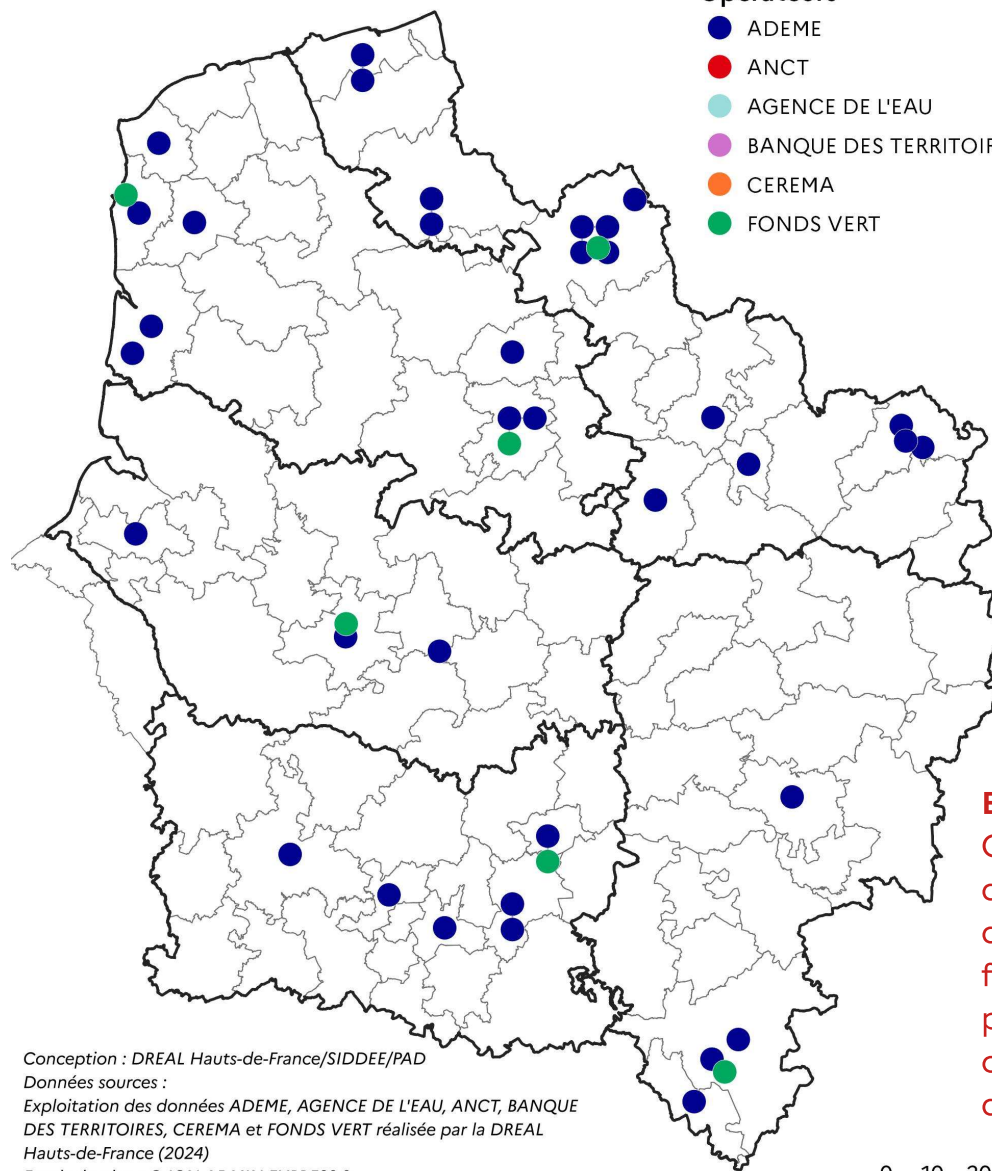
Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Aide création centre de tri, unité de déconditionnement ligne de recyclage
Banque des territoires	Biomasse Unités de valorisation énergétique
Fonds vert	Animation et investissement dans la collecte des déchets Gestion des biodéchets

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Leviers 43 : Taux de collecte

Projets accompagnés
par les agences et
opérateurs de l'État
entre 2019 et 2023



Opérateurs

- ADEME
- ANCT
- AGENCE DE L'EAU
- BANQUE DES TERRITOIRES
- CEREMA
- FONDS VERT

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL
Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®
Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km

Déchets /
Eco. circulaire

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Levier 43 : Taux de collecte : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Étude Gestion et tri à la source des biodéchets
Fonds vert	Animation et investissement dans la collecte des déchets Gestion des biodéchets

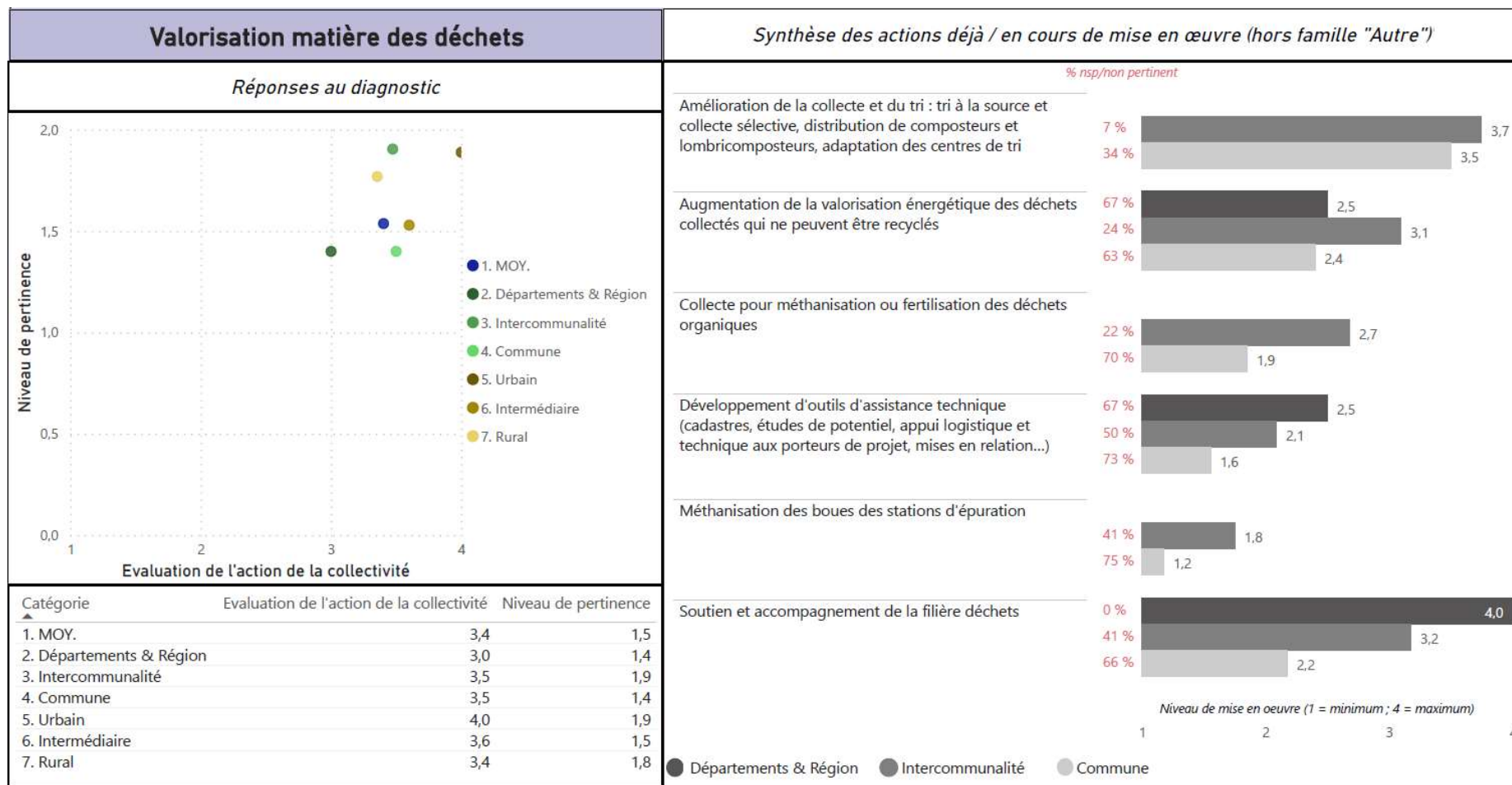
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Déchets /
Eco. circulaire

Levier 40 : Retours des EPCI et collectivités

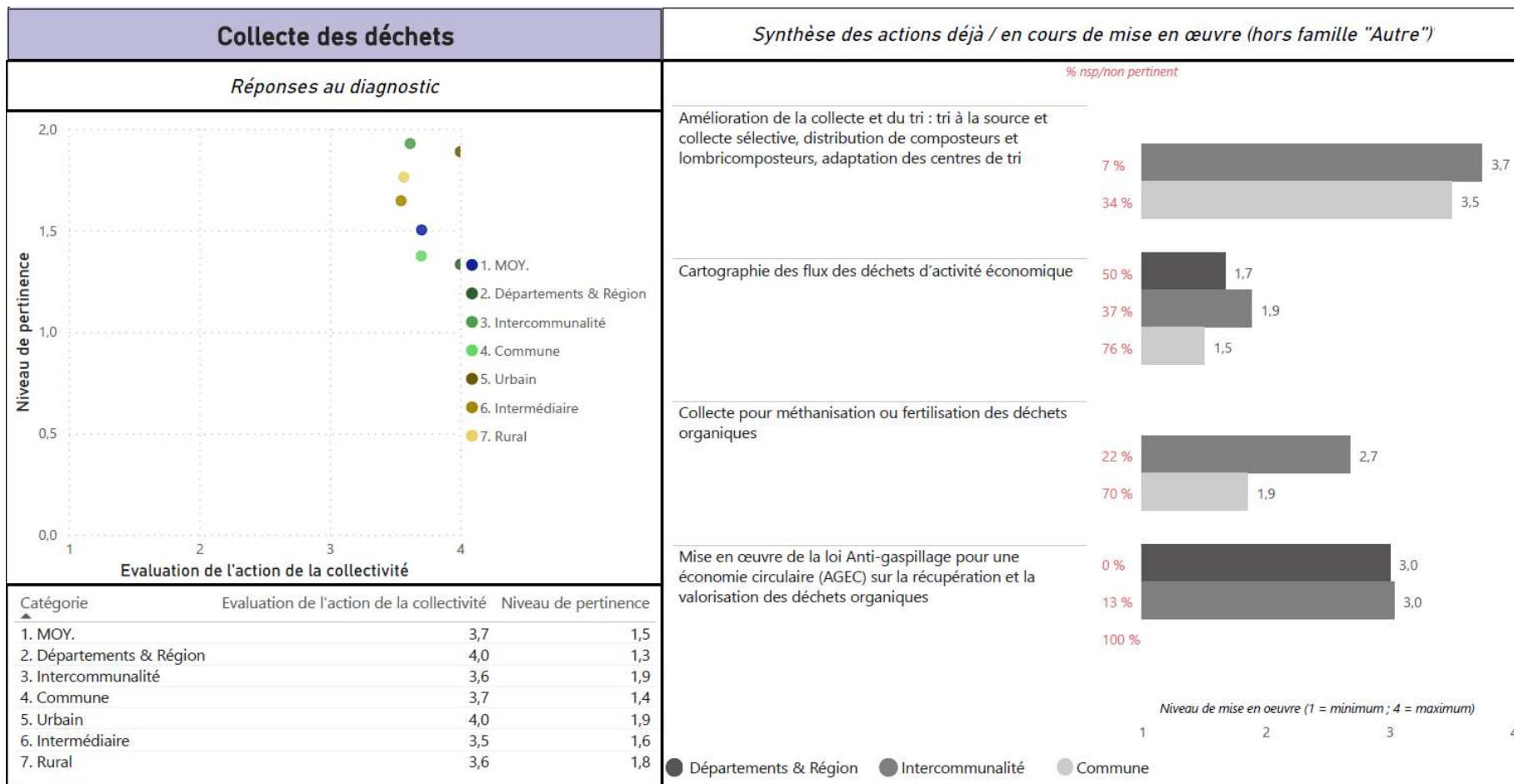
40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation



Déchets /
Eco. circulaire

Levier 43 : Retours des EPCI et collectivités

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

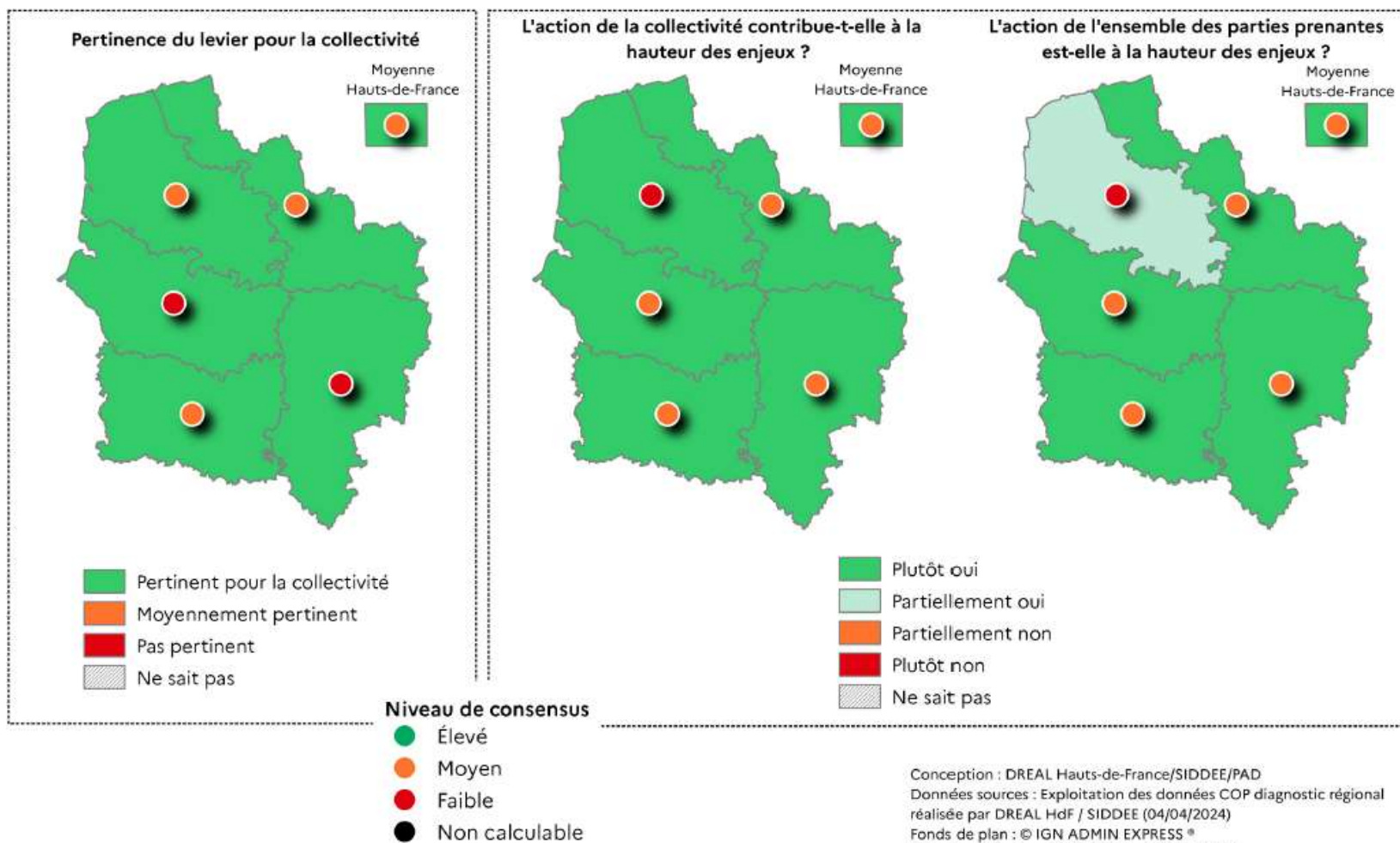


Déchets /
Eco. circulaire

Levier 40 : Retours des EPCI et collectivités

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Collecte

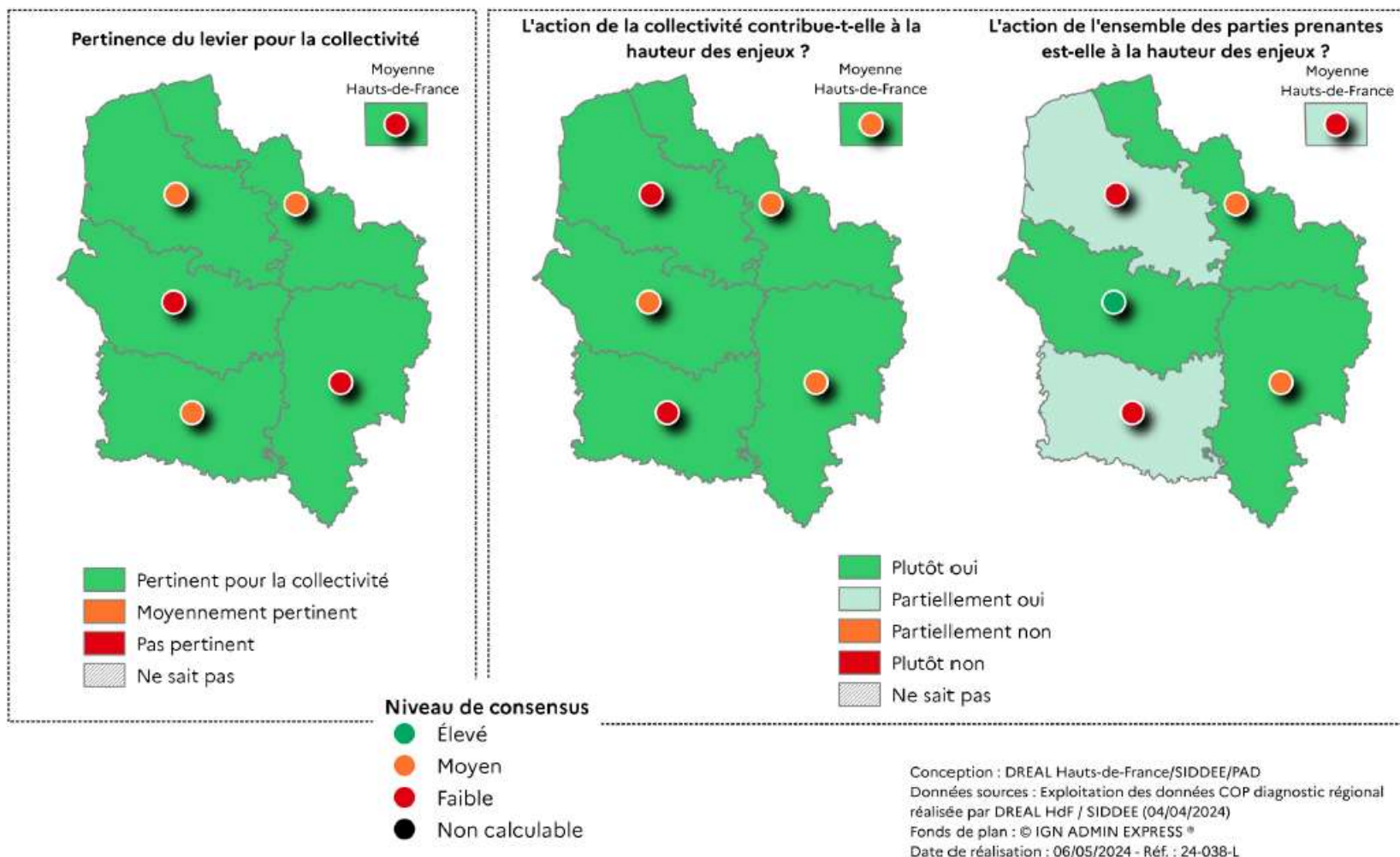


Déchets /
Eco. circulaire

Levier 43 : Retours des EPCI et collectivités

40-43 – taux collecte
/ tri et valorisation

Valorisation



Déchets / économie circulaire

Leviers 41 et 42 : Prévention des déchets et mise en décharge

Leviers 41-42 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur

- la réduction de la quantité de déchets générés [*panorama décarbonation*]
- la réduction de déchets¹ admis en installation de stockage / décharge [*panorama biodiv./ressources*]

Enjeu (2019) : environ 310Mt de déchets produits par an en France, soit ~5,1t/habitant, dont :

- BTP : 213Mt liés au BTP
- Déchets économiques (DAE) : 63Mt (18Mt pour le tertiaire, 19Mt pour l'industrie, 26Mt pour l'assainissement de l'eau et le traitement/la dépollution des déchets)
- Déchets ménagers (DMA) : 34Mt

30% des déchets¹ sont stockés ou non valorisés

Cible nationale et implications

Constat :

- DAE : baisse de -1% /an
- DMA : hausse de 1%/an vs. vs. cible de -10% entre 2010 et 2020 (loi LTECV)

Cible 2030 :

- DAE : **-5%** des DAE produits par unité de production (/2010)
- DMA : **-15%** (/2010)
- Stockage : **-50%** (/2010)²

Solutions :

- Sobriété
- Allongement de la durée de vie des produits
- Recyclage
- Autre valorisation (ex. énergétique)

Clé de répartition territorialisation

*Prévention des déchets
(régional et départemental)*

Clé de répartition : Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produite³

Source : ADEME - [Lien](#)

*Mise en décharge
(régional)*

Clé de répartition : application indicative de la cible de 50% par région sur la base des tonnages en DMA³ orientés en stockage par département en 2010

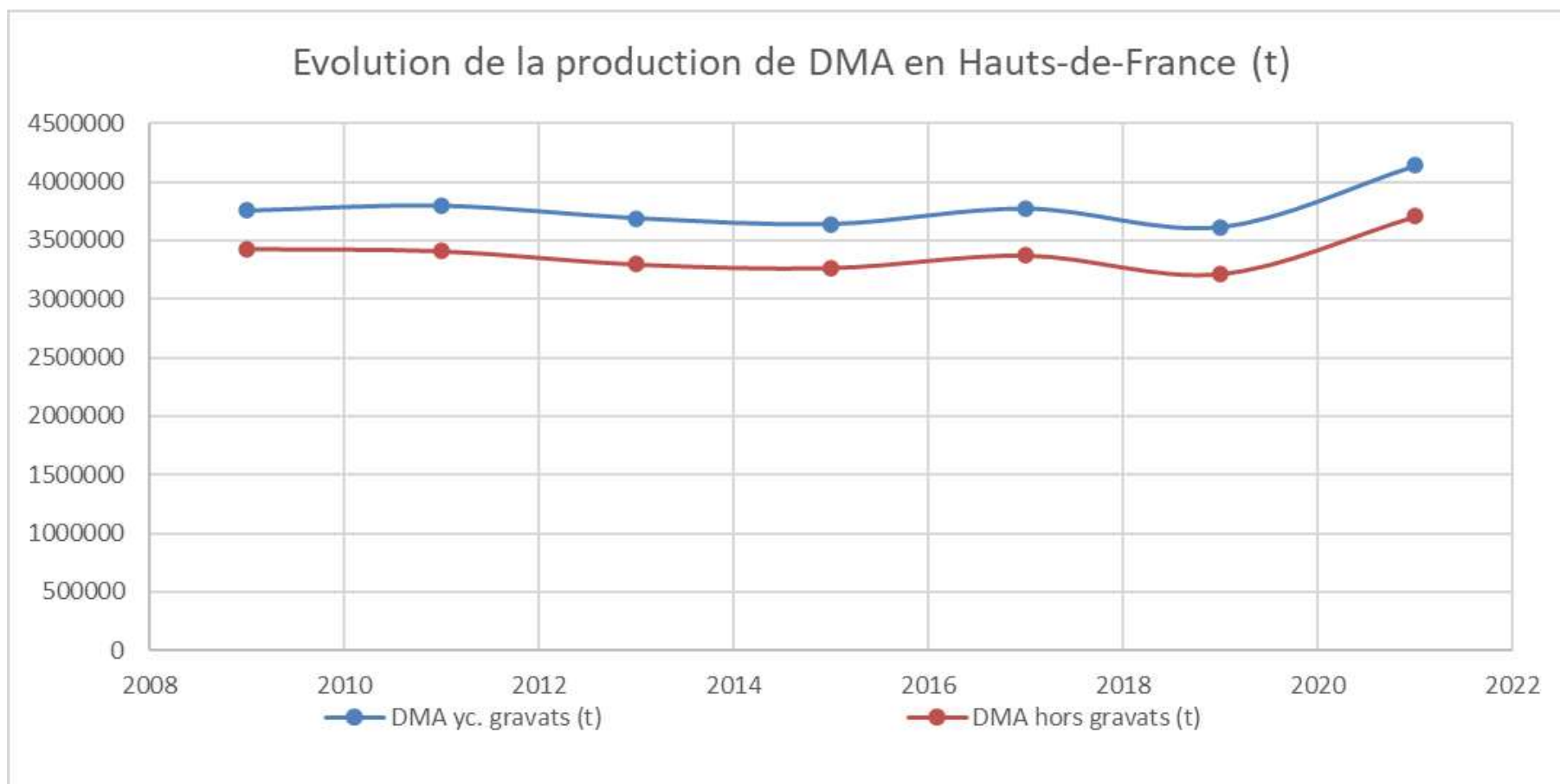
Source : ADEME

1. déchets non dangereux non inertes (DNDNI) 2. objectif fixé initialement en 2025 par la LTECV 3. Les DAE ne sont pas considérés en absence de données régionalisés à ce jour

Déchets /
Eco. circulaire

Leviers 41-42 : trajectoire

41-42 – Prévention et
mise en décharge

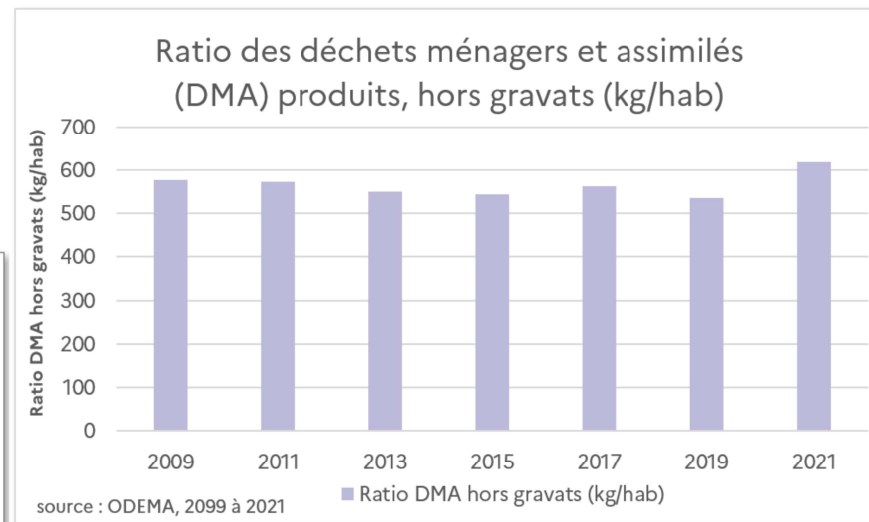
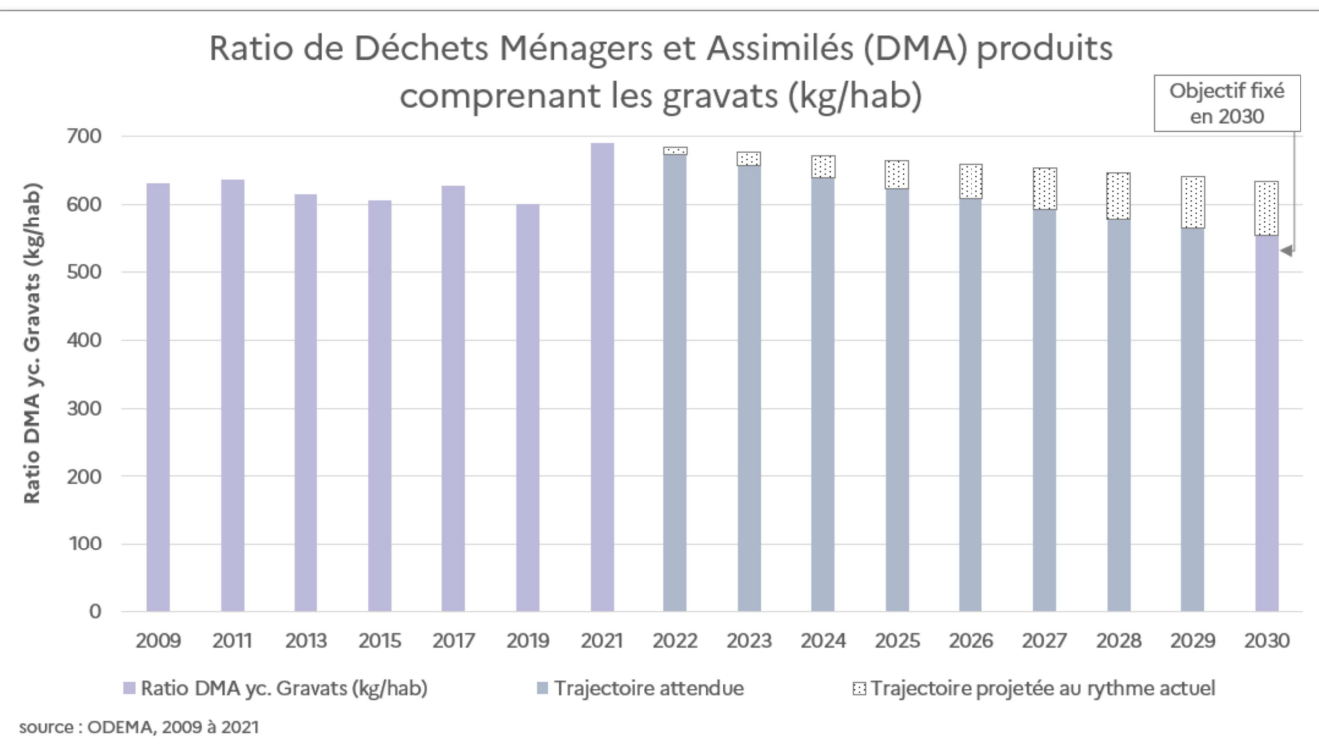


source : ODEMA, 2009 à 2021

Déchets /
Eco. circulaire

Leviers 41-42 : trajectoire

41-42 – Prévention et
mise en décharge



Leviers 41-42 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets (économie de la fonctionnalité, produits reconditionnés...)
- Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (c/ les imprimés publicitaires, c/ le gaspillage alimentaire, la réparation, le réemploi...)
- Amélioration de la collecte et du tri : tri à la source et collecte sélective, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri
- Mise en place de zones de réemploi dans les déchetteries, de ressourceries
- Renforcement de la coopération et des interactions entre les acteurs économiques d'un même territoire (économie de la fonctionnalité, EIT...)

Rôle de l'Etat:

- Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (c/ imprimés publicitaires, c/ le gaspillage alimentaire, la réparation, le réemploi...)
- Intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets (économie de la fonctionnalité, produits reconditionnés...)
- Cartographie des flux des déchets d'activité économique
- Soutien à la structuration d'une filière de réparation/reconditionnement

Rôle des filières / entreprises:

- Evolution de leur offre : écoconception, économie de la fonctionnalité, réparation, réemploi ...
- Rôle de la publicité pour promouvoir la sobriété et le réemploi
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et interdiction de destruction des invendus
- Mise en place des signalétiques de tri
- Diminution des emballages / réduction du suremballage
- Mise en place effective du tri 5 et 7 flux

Rôle des citoyens :

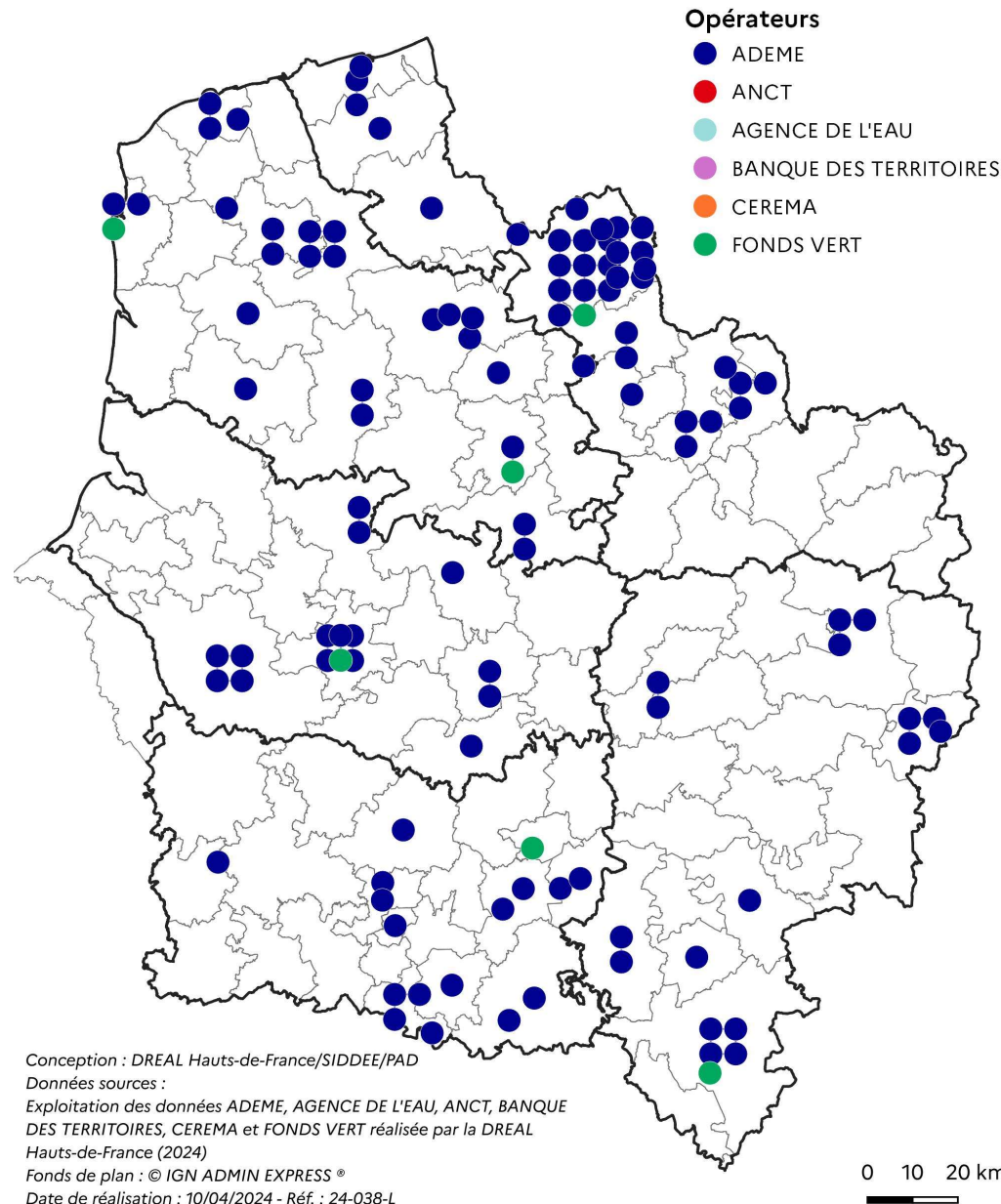
- Comportement : ne pas surconsommer, allonger la durée de vie des produits, privilégier la réparation et l'achat de produits réemployés et reconditionnés, éviter le suremballage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Choix du vrac

Leviers 41 : Prévention des déchets

Projets accompagnés par
les agences et opérateurs
de l'État entre 2019 et
2023

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base
d'un premier croisement des BDD des
différents opérateurs. Il conviendra de
faire converger les supports de suivi des
projets et d'affiner, en fonction des
catégories plus précises de projets, l'offre
d'accompagnement.



Déchets /
Eco. circulaire

41-42 – Prévention et
mise en décharge

Levier 41 : Prévention des déchets : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Programme d'action territoire zéro déchet Études Mise en œuvre tarification incitative REGAL : Réseau d'Évitement du Gaspillage Alimentaire Recyclerie, ressourcerie SSPGD : Schéma Stratégique de Prévention et Gestion des Déchets
Fonds vert	Animation et investissement dans la collecte des déchets Gestion des biodéchets

En cours d'élaboration :

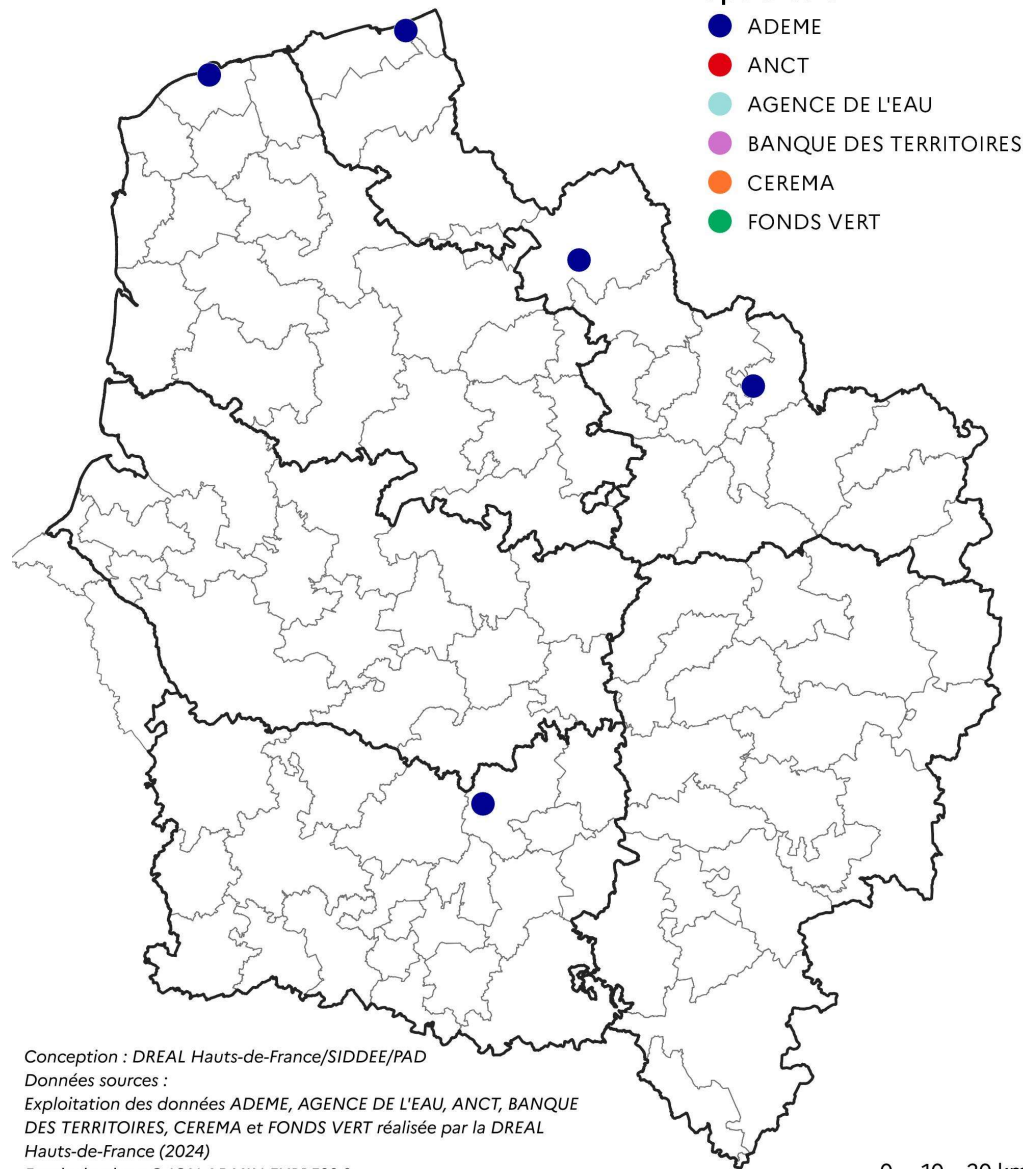
Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Leviers 42 : Mise en décharge

Projets accompagnés par
les agences et opérateurs
de l'État entre 2019 et
2023

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base
d'un premier croisement des BDD des
différents opérateurs. Il conviendra de
faire converger les supports de suivi des
projets et d'affiner, en fonction des
catégories plus précises de projets, l'offre
d'accompagnement.



Déchets /
Eco. circulaire

41-42 – Prévention et
mise en décharge

Levier 42 : Mise en décharge : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Rénovation déchetterie Étude de faisabilité Investissement équipement DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

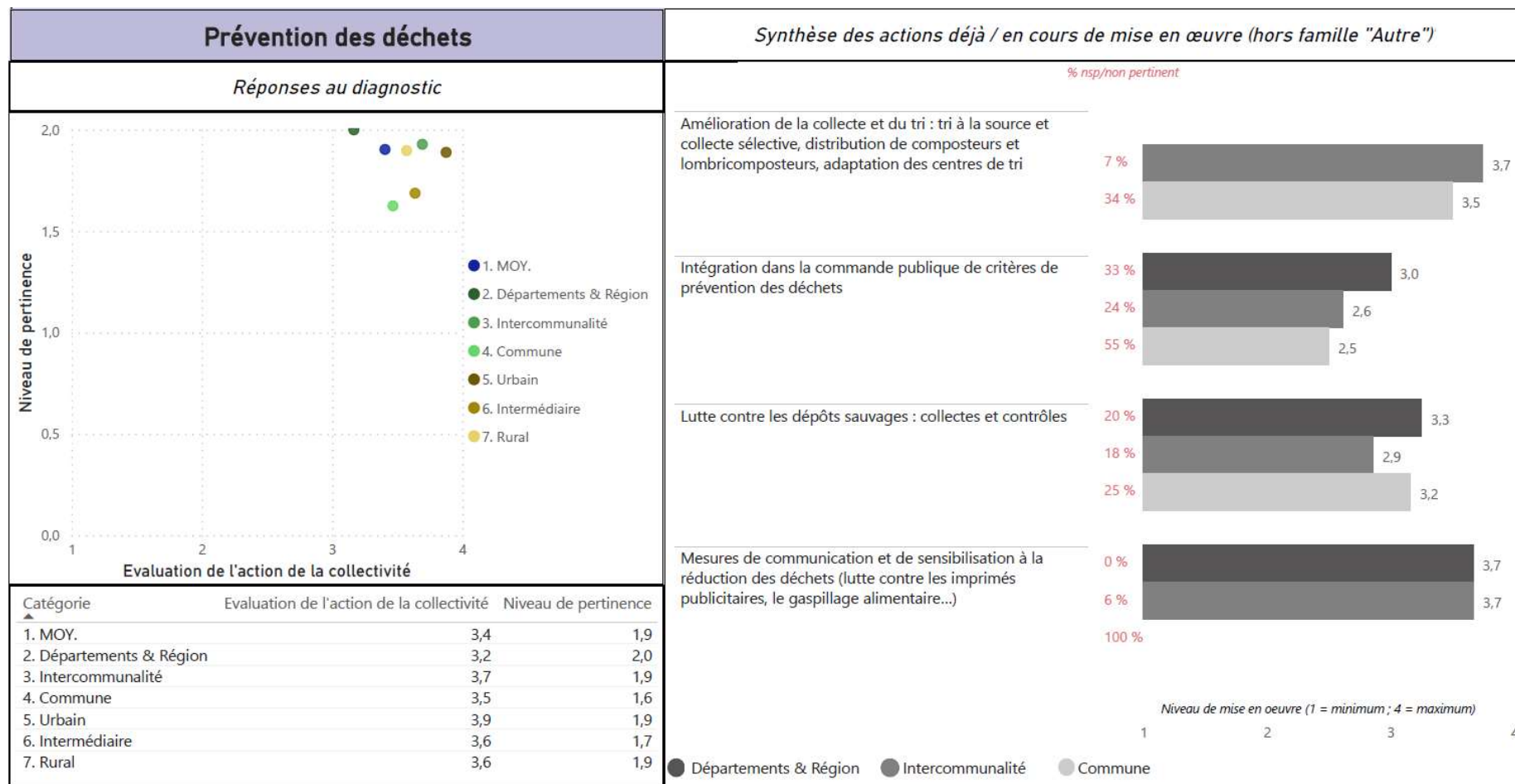
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Déchets /
Eco. circulaire

Levier 41 : Retours des EPCI et collectivités

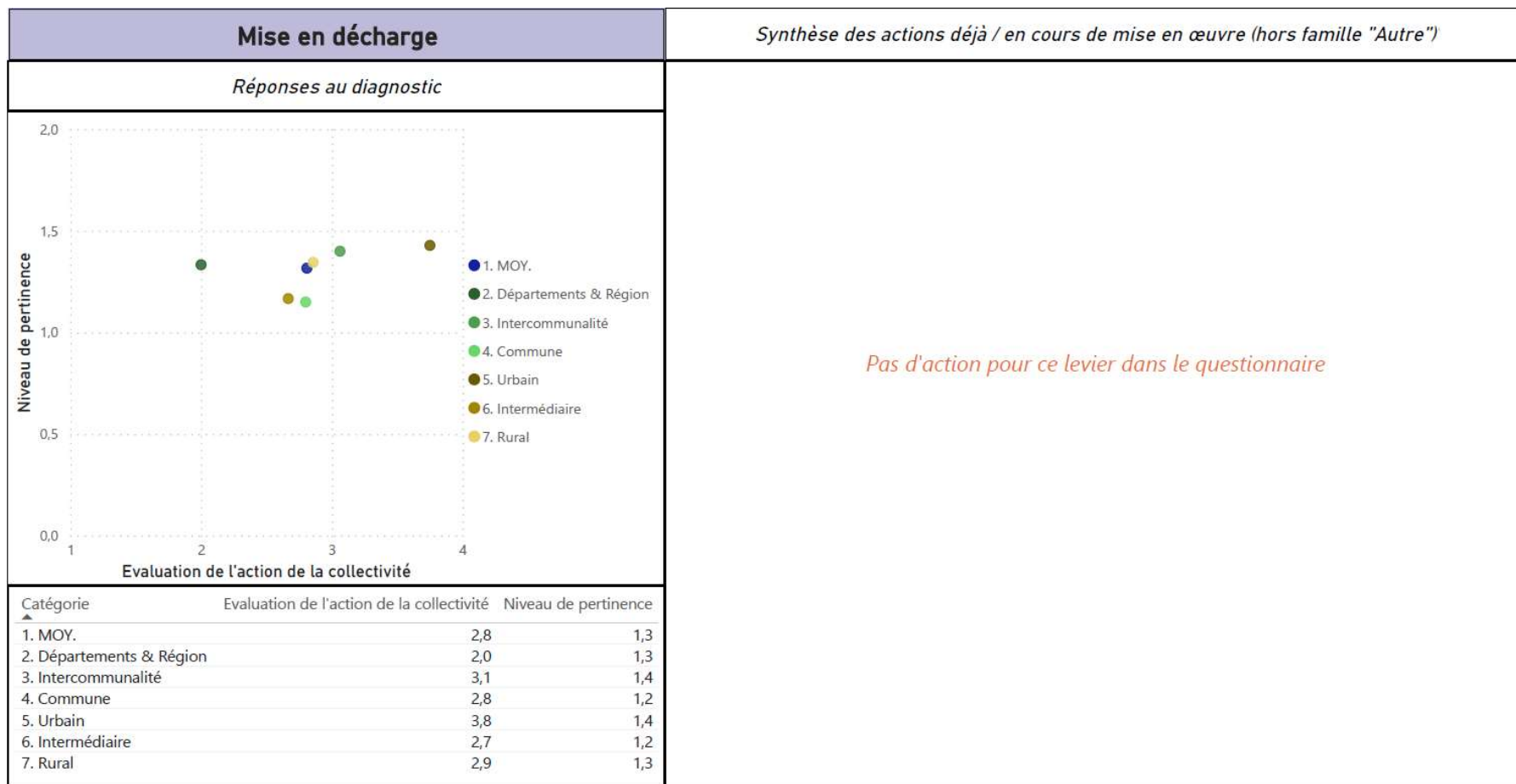
41-42 – Prévention et
mise en décharge



Déchets /
Eco. circulaire

Levier 42 : Retours des EPCI et collectivités

41-42 – Prévention et
mise en décharge

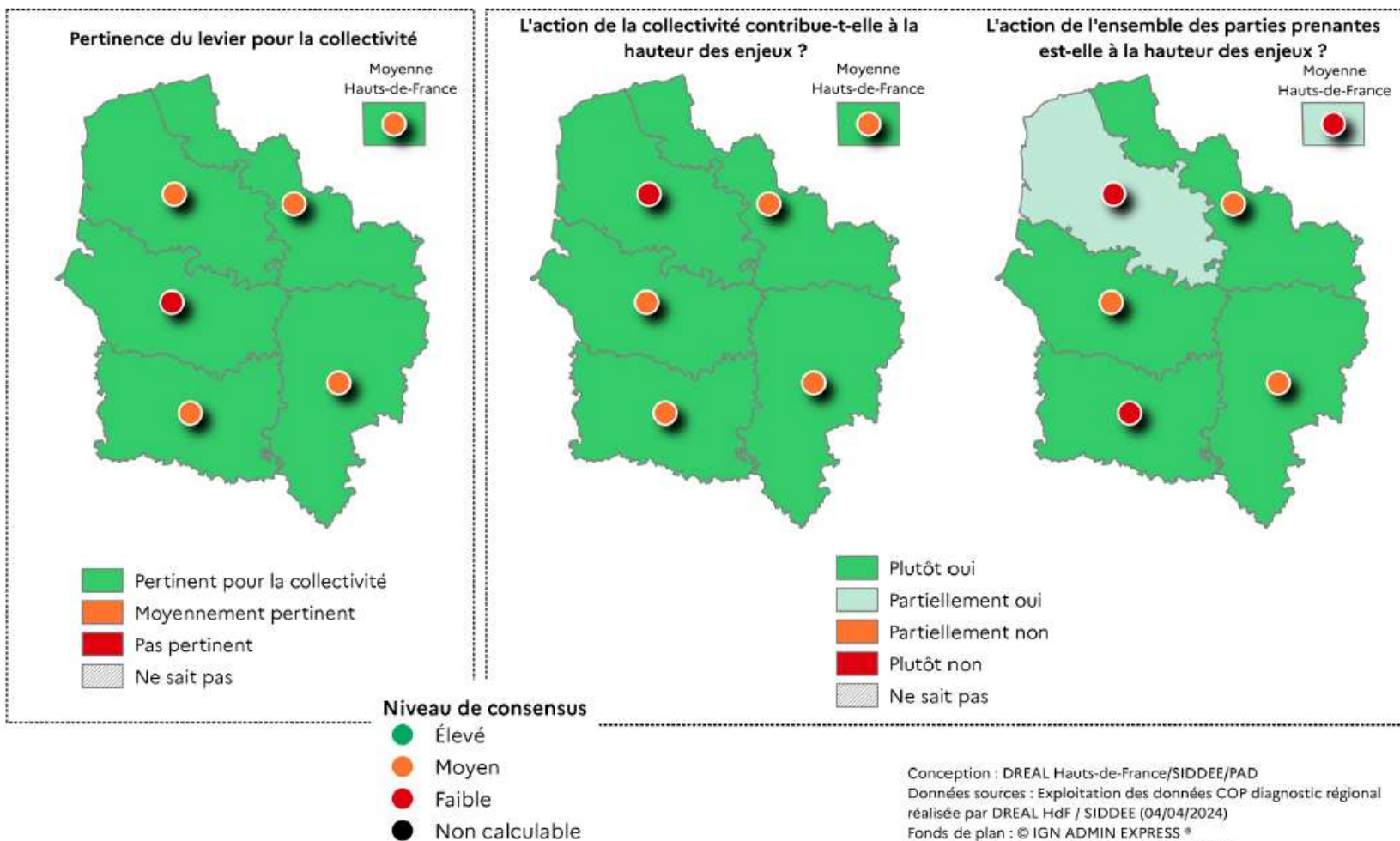


Déchets /
Eco. circulaire

Levier 41 : Retours des EPCI et collectivités

41-42 – Prévention et
mise en décharge

Prévention

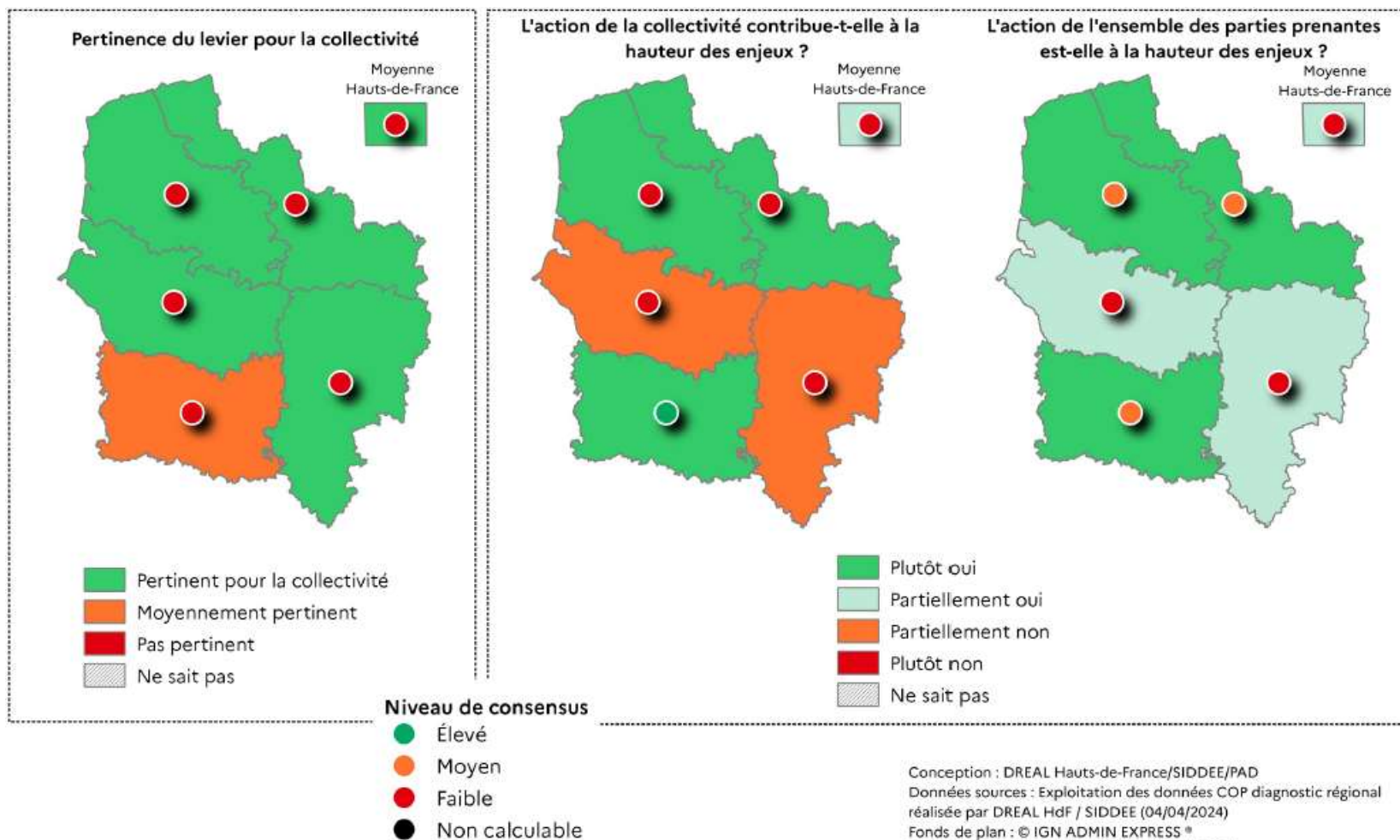


Déchets /
Eco. circulaire

Levier 42 : Retours des EPCI et collectivités

41-42 – Prévention et
mise en décharge

Mise en décharge



Déchets et économie circulaire : synthèse

Levier 39 : Captage de méthane dans les ISDND : levier pas du tout approprié par les EPCI et collectivités locales (dernier dans le classement des actions mises en œuvre). De fait, cette action relève plutôt de l'exploitant.

Leviers 40 et 43 : Taux de collecte / tri et valorisation : forte mobilisation des EPCI qui considèrent ces leviers comme pertinents, engagés. Une connaissance et des outils encore en construction. Une mobilisation encore à renforcer sur les bio-déchets et à construire sur le plastique.

Leviers 41 et 42 : Prévention des déchets et mise en décharge : les actions pour la prévention des déchets sont bien identifiées, notamment la sensibilisation et la lutte contre les dépôts sauvages. La mise en décharge est bien moins identifiée.

En Hauts-de-France, la connaissance est en cours de structuration avec la création récente de l'Odema (observatoire déchets matières). Elle est encore très partielle sur les DAE.

Pour autant des collectifs de travail et les animations existent à l'initiative de la Région, de l'État et de l'Ademe.

Les leviers 40, 41, 42 et 43 doivent être travaillés en groupes de travail thématiques :

La mobilisation des EPCI est forte sur le sujet et leur pratique sont en pleine évolution dans un cadre réglementaire qui a fortement évolué.

Les trajectoires actuelles ne permettent pas de respecter les objectifs proposés.

Il y a manifestement un gain à trouver sur la généralisation et la massification des bons projets sur le territoire régional.